



INFORMATIONS A3 PRO

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R.

Magasinier :

du : 03/05/2024

Echéance le : 30/06/2024

EQUIPE NUIT

TVA : FR12902550595

GARAGE AUTO DYS

67 AVENUE JEAN JAURES

34500 BEDARIEUX

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marques	V.N.	N° Identification	Remarque	N° Facture
4519942	0165285			Zone Expedition : 03			5/2/27
Désignation	N° Pièce	Quantité	C	Prix unitaire hors taxe	Pourcentage %	Prix unitaire hors taxe	Montant
** BL 5206367 DU 03/05/2024 ** AK-891-VJ							
1:KIT EMBRAYAGE 3 PIECES AM	ZFT3000651963	1,00	4	720,00	40,00	432,04	432,04
----- SOUS-TOTAL PIECES ----- 432,04							
INFORMATION : POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIT LA RECEPTION DE VOS COLIS TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE							
Total hors taxe				Montants TVA			Total TTC
PI : 432,04				acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration			518,45
MO : 0,00 432,04				432,04			
DIV : 0,00				86,41			

Coupon à joindre à votre règlement		
N° Document	N° Client	N° Commande
4519942	0165285	5206367
Echéance le :	30/06/2024	
03/05/2024		518,45



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : Toutes nos ventes (fournitures, réparations et prestations de services) sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation. Le fait pour le client de verser des acomptes ou de verser des sommes à titre d'acomptes n'est pas contraire à la loi. En cas de retard de paiement, l'acheteur devra verser des intérêts calculés sur les sommes exigibles et non payées à la date de paiement prévue, par la loi n° 1443 du 10 juillet 1973, au taux d'intérêt légal en vigueur à compter de la date d'émission desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant maximum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L.621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acheteur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de votre établissement.